

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2022-224 du 6 décembre 2022

Décision modificative n°3-2022 - Autorisations de programme et crédits de paiement

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Approuve la création de l'autorisation de programme n°400-2022-2 « Véhicules – Programme 2023 pour un montant de 4.573.000 € affectée au chapitre 23, dont les crédits de paiement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 2.655.000 € ;
- ✓ Approuve l'augmentation de 360.000 € de l'autorisation de programme n°400-2021-1 « Véhicules – Programme 2022 », portant son montant à 2.366.000 € ;
- ✓ Approuve l'augmentation de 14.000 € de l'autorisation de programme n°400-2022-1 « Révision décennale de deux BEA » portant son montant à 331.000 € ;
- ✓ approuve l'augmentation de 1.149.000 € de l'autorisation de programme n°100-2013-1 « Construction des CIS – CIR Pornic » portant son montant à 12.800.000 € ;
- ✓ Approuve les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées ci-dessous :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/21	Prévisions de réalisations 2022	CP 2023	Reste à financer
CIS Paimboeuf	100-2009-17	988.000	939.834	9.300	0	38.866
COMCIS Paulx-St Etienne de Mer Morte	100-2017-1	337.000	307.788	0	0	29.212
CIS Rezé – Aménagement Extension	100-2018-1	8.185.000	166.289	245.400	2.346.700	5.426.611
COMCIS Vay – Le Gâvre	100-2018-2	935.000	860.687	35.800	0	38.513
CIS – CIR Derval	100-2019-1	3.675.000	2018.465	224.000	146.100	3.286.435

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/21	Prévisions de réalisations 2022	CP 2022	Reste à financer
Entretien du patrimoine immobilier 2017-2021	200-2017-1	4.653.000	4.452.430	93.830	0	106.740
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200-2021-1	2.500.000	120.290	916.000	500.000	963.710
Entretien du patrimoine immobilier 2022-2026	200-2021-2	4.500.000	0	720.700	1.500.000	2.279.300
Véhicules - reconditionnement tuyaux en écheveaux	400-2015-2	529.000	459.189	0	0*	69.811
Transformation VTU en VSPR	400-2019-1	555.000	227.415	73.000	155.000	99.585
Programme Véhicules 2020	400-2019-2	6.050.000	5.004.195	959.900	0*	85.905
Programme Véhicules 2021	400-200-1	2.656.000	743.031	1.345.500	0*	567.469
Total		35.563.000	13.299.613	4.623.430	4.647.800	12.992.157

* des reports de crédits sont envisagés sur l'exercice 2023

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT,
Michel MENARD

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 6 décembre 2022 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, sous la présidence de monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	18 novembre 2022
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	21
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	0
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	5
- M. COROUGE à Mme GRELAUD	
- Mme HALGAND à M. MENARD	
- M. MATHIEU à M. DEVILLE	
- M. ROUSSEL à M. ALEMANY	
- Mme THOMINIAUX à M. PLOTEAU	

Ont pris part au vote :

- M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1
- M. BOLO Pascal, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BRARD Jean-Michel, Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (par délégation de vote)
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1
- Mme HALGAND Marie-Anne, Vice-Présidente de la CARENE (par délégation de vote)
- M. LEBEAU Bernard, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Pont-Château
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE (par délégation de vote)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration, Conseillère départementale de Nantes 1
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4
- M. PLOTEAU Jean-Yves, Vice-président de la COMPA
- M. ROUSSEL Fabrice, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (par délégation de vote)
- Mme SORIN Nelly, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Clisson
- Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géréon (par délégation de vote)
- M. TURQUOIS Laurent, Conseiller départemental de St-Sébastien-sur-Loire

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.